



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, Jeanne Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde,

QUE :

Le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde, à une assemblée régulière du conseil fixée au 14 septembre 2026 à 19 h 00, qui se tiendra au centre communautaire sis au 776, rue principale, Saint-Herménégilde, étudiera la demande suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 001-08-17-2026

Lieu : 1757 route 141, Saint-Herménégilde, Québec, J0B 2W0

Cadastre actuel : 5 792 659

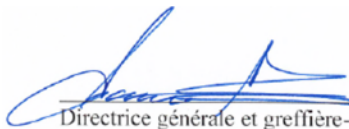
La demande de dérogation mineure vise à autoriser le maintien permanent d'un abri d'auto temporaire, contrairement aux dispositions de *l'article 18.2 du Règlement de zonage no 237-14*.

Cet article prévoit que les abris d'auto temporaires sont autorisés du 1er octobre au 1er mai suivant et qu'en dehors de cette période, l'abri d'auto temporaire ou le garage temporaire, incluant son ossature, doit être enlevé.

La dérogation demandée aurait pour effet de permettre le maintien de l'abri d'auto temporaire de façon permanente, sans qu'il soit enlevé à l'extérieur de la période autorisée.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande peut se présenter à l'assemblée mentionnée précédemment.

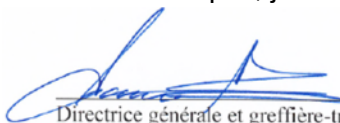
Donnée à Saint-Herménégilde, le 12 août 2026


Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jeanne Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 12 août 2026 en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 août 2026


Directrice générale et greffière-trésorière